

Charte Éthique de LIFE

Table des Matières

1. Introduction	2
1.1 Contexte de l'ONG LIFE	2
1.2 Mission et Valeurs	2
1.3 Objectifs de la Charte Éthique	3
1.4 Importance de l'Éthique pour LIFE	3
2. Engagements et Principes de Base	3
2.1 Approche et Principes Fondamentaux	4
2.2 Conformité aux Lois et Régulations	5
2.3 Promotion d'une Culture Éthique	5
2.4 Engagement de LIFE envers un Monde Durable	6
3. Normes de Conduite avec les Parties Prenantes	7
3.1 Normes de conduite générales	7
3.2 Normes Déontologiques vis-à-vis des populations accompagnées	8
3.3 Normes Déontologiques vis-à-vis du Grand Public	9
3.4 Normes Déontologiques vis-à-vis des Fondations et Entreprises	10
3.5 Normes Déontologiques vis-à-vis des Financements Publics	11
3.6 Normes Déontologiques vis-à-vis de l'Environnement	12
3.7 Normes Déontologiques vis-à-vis des Ambassadeurs de l'ONG et des Personnalités Publiques	13
3.8 Normes Déontologiques vis-à-vis des Partenaires Opérationnels sur le terrain	14
3.9. Normes Déontologiques vis-à-vis du Personnel, Prestataires et volontaires	15
3.10 Normes Déontologiques vis-à-vis des Gouvernements et Autorités Régulatrices	16
4. Mise en œuvre des Principes Éthiques	18
4.1 Responsabilités	18
4.2 Mécanismes de Signalement	19
4.3 Mécanismes de Responsabilisation et de Contrôle	19
4.5 Suivi de la mise en œuvre de la Charte Éthique	20
4.6 Processus de Révision	21
5. Conclusion	21

1. Introduction

1.1 Contexte de l'ONG LIFE

LIFE est une organisation non-gouvernementale qui se consacre à la promotion du bien-être, de l'éducation, et de la préservation de l'environnement dans les communautés défavorisées à travers le monde. Fondée en 2009, LIFE a initialement débuté ses activités en France, et s'est progressivement étendue à d'autres régions.

1.2 Mission et Valeurs

La mission de LIFE est de promouvoir un monde juste, équitable, et durable en soutenant les personnes et les communautés dans le besoin. Nous sommes guidés par des valeurs fondamentales telles que :

- **SOURIRE**

Quoi de plus précieux qu'un sourire qui illumine un visage ? LIFE œuvre au quotidien pour apporter apaisement, joie et espoir aux personnes en situation de vulnérabilité. Le sourire est pour nous bien plus qu'un symbole : il incarne l'humanité, la chaleur et la bienveillance qui animent nos équipes et résonnent auprès des personnes que nous aidons.

- **ENGAGEMENT**

Quel plus bel engagement que celui de changer des vies ? Chaque membre de LIFE agit au quotidien avec rigueur, passion et détermination, toujours prêt à aller au-delà pour faire une réelle différence dans les vies que nous touchons.

- **SOLIDARITÉ**

Et si la plus grande force venait du collectif ? Chez LIFE, la solidarité nous unit et guide chacune de nos actions. Qu'il s'agisse de travailler entre équipes, avec nos partenaires, ou sur le terrain avec les communautés locales, nous cultivons un esprit d'entraide et de coopération pour, ensemble, dépasser les défis.

- **EFFICIENCE**

Comment transformer chaque précieux don en un impact durable ? Chez LIFE,

l'efficience est notre promesse d'agir avec impact et responsabilité. Nous optimisons chaque ressource pour maximiser les résultats, tout en restant fidèles à nos valeurs et à nos objectifs humanitaires.

- **TRANSPARENCE**

La transparence est bien plus qu'un principe, c'est un pilier fondamental de LIFE. Elle se manifeste par une communication claire et une gestion rigoureuse, permettant de bâtir des relations de confiance solides avec nos équipes, donateurs et partenaires.

1.3 Objectifs de la Charte Éthique

Cette Charte Éthique vise à :

- Établir des principes et des normes de conduite qui guident nos actions et décisions.
- Fournir un cadre pour maintenir et promouvoir les standards éthiques et les valeurs de l'ONG au sein de l'organisation.
- Définir les responsabilités en matière d'éthique et de bonne conduite.

1.4 Importance de l'Éthique pour LIFE

L'éthique est fondamentale pour la réalisation de la mission de LIFE. En agissant de manière éthique, nous gagnons la confiance des communautés, des partenaires, et des donateurs, ce qui est essentiel pour la pérennité de nos actions. De plus, en adhérant à des principes éthiques, nous nous assurons que nos interventions ont un impact positif et durable, tout en respectant la dignité et les droits des populations accompagnées.

2. Engagements et Principes de Base

En tant qu'ONG, nous sommes pleinement conscients de la responsabilité et de l'importance de la mission qui nous est confiée. Notre engagement envers nos valeurs, nos bénéficiaires, nos partenaires, et la société dans son ensemble est

inébranlable. Cet engagement se manifeste à travers les principes suivants:

1. Dévouement à la Mission: Notre mission guide chacune de nos actions et décisions. Nous nous consacrons à réaliser notre vision et nos objectifs avec intégrité, passion, et détermination.

2. Respect des Valeurs Fondamentales: Nous nous engageons à respecter et à promouvoir nos valeurs fondamentales, qui comprennent l'honnêteté, la transparence, l'équité, et le respect de la dignité humaine.

3. Service Altruiste: Nous plaçons les intérêts de ceux que nous servons au-dessus de nos propres intérêts. Nous nous engageons à agir de manière désintéressée, en nous efforçant constamment d'apporter une contribution positive à la société.

4. Collaboration et Partenariat: Nous valorisons les partenariats et la collaboration. Nous nous engageons à travailler main dans la main avec des individus, des communautés, et d'autres organisations pour atteindre nos objectifs communs.

5. Engagement envers la Qualité et l'Excellence: Nous nous engageons à fournir des services et des programmes de la plus haute qualité. Nous recherchons l'excellence dans toutes nos réalisations et nous nous efforçons d'améliorer continuellement.

2.1 Approche et Principes Fondamentaux

LIFE a adopté une approche basée sur les droits humains dans l'ensemble de son travail. Cela signifie que nous nous engageons à respecter, protéger et réaliser les droits humains fondamentaux - y compris le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité personnelle, à l'égalité devant la loi, à la liberté de pensée, de conscience et de religion, à la liberté d'expression et d'information, au travail, à l'éducation, à la santé, à la culture, et à un niveau de vie suffisant - pour tous les individus, indépendamment de leur race, sexe, nationalité, origine ethnique, langue, religion, orientation sexuelle ou tout autre statut.

Notre travail est guidé par les principes de non-discrimination, de participation, de responsabilité et de transparence. Nous reconnaissons que chaque individu est titulaire de droits inhérents et inaliénables qui doivent être respectés. Cela se reflète dans nos programmes et initiatives, où nous nous efforçons de promouvoir

et de protéger ces droits.

De plus, nous nous engageons à renforcer les capacités des individus et des communautés à réclamer et à exercer leurs droits.

En tant qu'ONG, nous avons également la responsabilité d'agir en toute transparence, en assurant une gouvernance ouverte et en rendant des comptes aux communautés que nous servons. Cela comprend la communication régulière de nos activités, de nos résultats et de notre utilisation des ressources.

En adoptant cette approche basée sur les droits humains, LIFE s'efforce de contribuer à un monde où les droits de tous sont respectés et valorisés, et où chaque individu a la possibilité de vivre dans la dignité et la sécurité.

2.2 Conformité aux Lois et Régulations

L'ONG LIFE s'engage à respecter toutes les lois et régulations applicables, tant au niveau local qu'international. Cela inclut, mais ne se limite pas à:

- Le respect des lois sur les droits de l'homme et du travail.
- La conformité aux régulations environnementales.
- Le respect des lois fiscales et de la régulation financière.
- L'adhérence aux normes de santé et de sécurité.

Des mécanismes internes de contrôle et de vérification sont en place pour garantir la conformité continue à toutes les obligations légales.

2.3 Promotion d'une Culture Éthique

La promotion d'une culture éthique est au cœur de notre mission. Nous nous efforçons de créer un environnement où les valeurs éthiques sont intégrées dans tous les aspects de notre travail. Pour ce faire, nous:

- **Encourageons la Responsabilité:** Chaque membre de l'ONG LIFE est encouragé à agir de manière éthique et responsable.
- **Fournissons une Formation et des Ressources:** Des formations régulières sur l'éthique et la conformité sont fournies à tous les collaborateurs.
- **Établissons un Canal de Signalement:** Un mécanisme est en place pour signaler de manière anonyme et en toute sécurité les préoccupations ou

violations éthiques.

2.4 Engagement de LIFE envers un Monde Durable

L'ONG LIFE s'engage fermement dans une démarche de contribution à un monde plus juste, équitable et durable. Nous reconnaissons que nous faisons partie d'un écosystème global, où chaque acteur a un rôle à jouer. Cet engagement se manifeste à travers des principes et des actions qui reflètent notre volonté de travailler en complémentarité avec d'autres acteurs et de nous aligner sur les priorités mondiales, dont les Objectifs de Développement Durable (ODD).

- **Complémentarité des Acteurs:** LIFE travaille en collaboration et en symbiose avec d'autres acteurs du développement, y compris les gouvernements, les entreprises, les organisations locales et internationales. Nous valorisons et encourageons les partenariats qui renforcent notre impact et notre contribution à un monde durable.
- **Engagement envers les ODD:** Les ODD servent de boussole à notre action. Ils sont intégrés dans notre stratégie et nos projets, reflétant notre contribution à des objectifs mondiaux essentiels tels que l'éradication de la pauvreté, la protection de l'environnement, et la promotion de l'égalité.
- **Durabilité des Actions:** Nous nous engageons dans une approche à long terme, veillant à ce que nos actions aient un impact durable et positif. Nous nous efforçons de créer des solutions résilientes qui résistent à l'épreuve du temps.
- **Participation Active des Parties Prenantes:** Nous valorisons la participation active de toutes les parties prenantes, y compris les communautés que nous servons. Nous croyons en l'inclusion et en la diversité comme des forces qui enrichissent notre travail.
- **Adaptation aux Besoins Locaux:** Notre engagement envers un monde durable inclut une écoute attentive et une réponse adaptée aux besoins et aspirations des communautés locales. Nous cherchons à comprendre et à respecter les contextes culturels et sociaux dans lesquels nous opérons.

En somme, l'engagement de LIFE envers un monde durable est une

manifestation de notre volonté d'être un acteur responsable et engagé, travaillant en harmonie avec d'autres, en vue de réaliser une vision commune d'un monde où règnent la justice, l'équité, et la durabilité. Les ODD, en tant que cadre global, guident et inspirent nos actions, et nous sommes déterminés à jouer notre rôle dans cette quête mondiale.

3. Normes de Conduite avec les Parties Prenantes

3.1 Normes de conduite générales

Intégrité et Honnêteté: Les membres de l'ONG doivent agir avec intégrité et honnêteté en toutes circonstances, en respectant les principes éthiques et en évitant toute action ou comportement qui puisse nuire à la réputation de l'organisation.

Transparence et Responsabilité: L'ONG doit promouvoir la transparence dans ses opérations et ses décisions. Cela implique de communiquer ouvertement et de rendre des comptes à ses parties prenantes, y compris ses bénéficiaires, donateurs, partenaires, et au public en général.

Respect des Droits de l'Homme et de la Dignité Humaine: L'ONG s'engage à respecter et promouvoir les droits de l'homme et la dignité humaine, en veillant à ce que ses activités et interventions ne portent pas atteinte aux droits ou à la dignité de toute personne ou communauté.

Non-Discrimination et Équité: Les membres de l'ONG doivent s'abstenir de toute forme de discrimination fondée sur la race, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge, le handicap ou toute autre caractéristique protégée, et s'efforcer de promouvoir l'équité et l'inclusion.

Confidentialité et Protection des Données: Les membres de l'ONG doivent respecter la confidentialité des informations sensibles et veiller à ce que les données personnelles soient traitées conformément aux lois sur la protection des données en vigueur.

Prévention des Conflits d'Intérêts: Les membres de l'ONG doivent éviter les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels, familiaux ou financiers pourraient entrer en conflit avec ceux de l'organisation. Ils doivent divulguer tout conflit d'intérêts potentiel.

Utilisation Rationnelle des Ressources: Les membres de l'ONG doivent s'efforcer d'utiliser les ressources de l'organisation de manière efficace et responsable, en évitant le gaspillage et en maximisant l'impact positif des interventions.

Relations avec les Parties Prenantes: Les membres de l'ONG doivent entretenir des relations respectueuses avec toutes les parties prenantes, y compris les bénéficiaires, les partenaires, les donateurs et les autorités, et s'abstenir de tout comportement qui pourrait être considéré comme harassant ou inapproprié.

Respect des Lois et Réglementations: Les membres de l'ONG doivent respecter toutes les lois et réglementations applicables dans les juridictions où l'organisation opère.

Engagement envers l'Amélioration Continue: L'ONG s'engage à évaluer régulièrement ses pratiques et à rechercher des opportunités d'amélioration en matière de gouvernance, de gestion et d'efficacité de ses actions.

Signalement des plaintes et Protection des Lanceurs d'Alerte: Nous mettons en place des mécanismes pour recevoir et traiter les plaintes ou préoccupations des parties prenantes de manière équitable et opportune. Les membres de l'ONG sont encouragés à signaler toute conduite non éthique ou violation de la charte déontologique de manière responsable. L'ONG s'engage à protéger les lanceurs d'alerte contre les représailles.

Engagement Environnemental: L'ONG s'engage à minimiser son impact environnemental et à intégrer des pratiques durables dans ses activités et opérations.

3.2 Normes Déontologiques vis-à-vis des populations accompagnées

Participation et empowerment

LIFE promeut la participation active des populations accompagnées dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets qui les concernent. L'ONG cherche également à renforcer les capacités des populations afin qu'elles puissent prendre en main leur propre développement.

Transparence et information

LIFE s'engage à informer les bénéficiaires de manière transparente sur les objectifs, méthodes, sources de financement, et résultats attendus des projets. L'ONG encourage le dialogue et les feedbacks.

Responsabilité et reddition de comptes

LIFE est responsable de l'utilisation efficace et effective des ressources, et s'engage à être redevable envers les populations soutenues en assurant un suivi et une évaluation des actions menées.

Do no harm (Ne pas nuire)

LIFE prend toutes les mesures nécessaires pour minimiser les risques de dommages ou de préjudices pour les bénéficiaires dans le cadre de ses interventions. Ceci inclut la prévention de l'exploitation et des abus.

3.3 Normes Déontologiques vis-à-vis du Grand Public

Respect et Gratitude: Nous traitons tous nos donateurs avec respect et gratitude, reconnaissant l'importance de leur contribution à la réalisation de notre mission.

Communication Honnête et Intégrité: Nous communiquons honnêtement et précisément avec nos donateurs concernant nos projets, nos réussites, et nos défis. Nous présentons nos appels de fonds de manière honnête et sans exagération.

Liberté de Donner: Nous reconnaissons que le don est un acte volontaire. Nous n'exerçons aucune pression indue et respectons le droit des individus à choisir s'ils souhaitent contribuer ou non.

Reconnaissance et Compte Rendu: Nous reconnaissons les contributions de nos donateurs de manière appropriée et opportune, et nous fournissons des rapports réguliers sur l'impact de leur soutien.

Droit à l'Information: Les donateurs ont le droit d'accéder à l'information sur nos actions, nos finances, et nos politiques de gouvernance. Ils ont également le droit de poser des questions et d'attendre des réponses rapides et honnêtes.

Respect des Règles Religieuses concernant les dons: Nous reconnaissons et respectons les principes et obligations religieuses associés à certains dons, tels

que la Zakat, l'Aïd el-Adha, et autres. Ces dons confiés dans le cadre de collectes confessionnelles sont gérés et utilisés avec le plus grand soin en stricte conformité avec les règles et directives religieuses spécifiques.

Respect des Préférences des Donateurs: Lorsque cela est possible et approprié, nous respectons les préférences des donateurs concernant l'anonymat, les communications, et la façon dont ils souhaitent que leurs dons soient utilisés.

3.4 Normes Déontologiques vis-à-vis des Fondations et Entreprises

Intégrité et Indépendance: Nous maintenons notre intégrité et notre indépendance en n'acceptant pas de dons qui pourraient compromettre nos valeurs, notre mission, ou notre indépendance en tant qu'ONG.

Reconnaissance et Responsabilité: Nous reconnaissons et apprécions les contributions de nos donateurs et nous nous engageons à rendre compte de l'utilisation des fonds de manière transparente.

Évaluation des Partenariats: Nous évaluons attentivement les partenariats avec les fondations et les entreprises pour nous assurer qu'ils sont en accord avec nos valeurs et notre mission, et ne compromettent pas notre intégrité.

Respect des Accords et des Engagements: Nous respectons les accords conclus avec les donateurs, fondations et entreprises, et nous nous engageons à respecter nos engagements en matière de délais, d'utilisation des fonds et de rapports.

Non-Sollicitation Inappropriée: Nous sollicitons des dons et des partenariats de manière respectueuse et sans exercer de pression excessive. Nous respectons le droit des donateurs de refuser ou de limiter leur soutien.

Promotion de Pratiques Durables: Lorsque cela est pertinent, nous encourageons et collaborons avec des fondations et des entreprises qui adoptent des pratiques durables et éthiques.

LIFE refuse les fonds de :

- **Entreprises impliquées dans l'industrie du tabac:** Les entreprises

engagées dans la production, la distribution ou la vente de produits du tabac peuvent avoir un impact négatif sur la santé publique.

- **Entreprises impliquées dans la production d'armements:** Les fabricants d'armes et de matériel militaire peuvent être associés à des conflits armés et à la violence.
- **Entreprises ayant des antécédents de pollution environnementale:** Les entreprises qui ont un historique de pollution de l'environnement ou qui ne respectent pas les réglementations environnementales.
- **Entreprises impliquées dans l'exploitation du travail:** Les entreprises qui sont connues pour exploiter leurs travailleurs, en ne respectant pas les droits des travailleurs, en ayant des conditions de travail dangereuses ou en utilisant du travail forcé ou infantile.
- **Entreprises impliquées dans la production ou la vente d'alcool:** Certaines ONG peuvent choisir de ne pas collaborer avec des entreprises impliquées dans l'industrie de l'alcool en raison des impacts potentiels sur la santé et la société.
- **Entreprises avec des pratiques commerciales non éthiques:** Les entreprises ayant des antécédents de pratiques commerciales malhonnêtes, de corruption ou de fraude.
- **Entreprises participant à l'exploitation des ressources non durables:** Les entreprises qui exploitent des ressources naturelles de manière non durable, contribuant ainsi à l'épuisement des ressources et aux problèmes environnementaux.
- **Entreprises qui violent les droits de l'homme:** Les entreprises qui ont été impliquées dans des violations des droits de l'homme, que ce soit directement ou par le biais de leur chaîne d'approvisionnement.
- **Entreprises impliquées dans l'expérimentation animale non éthique:** Les entreprises impliquées dans l'utilisation d'animaux pour des tests ou des expériences de manière non éthique.

3.5 Normes Déontologiques vis-à-vis des Financements Publics

Intégrité et Légalité: Nous nous engageons à agir avec intégrité et à respecter toutes les lois et réglementations applicables concernant l'obtention et l'utilisation des financements publics.

Transparence: Nous assurons une transparence totale dans notre communication avec les entités publiques et veillons à fournir des informations exactes et complètes sur l'utilisation des fonds publics.

Utilisation Responsable des Fonds: Nous nous engageons à utiliser les financements publics de manière responsable, efficace et conformément à l'objet pour lequel ils ont été accordés. Nous veillons à minimiser les coûts administratifs pour maximiser l'impact sur nos missions.

Non-Politisation: En tant qu'ONG, nous maintenons notre neutralité politique et nous nous assurons que les financements publics ne sont pas utilisés pour soutenir ou favoriser un parti politique, un candidat ou une position politique.

Respect des Accords et Engagements: Nous respectons les accords conclus avec les entités publiques et nous nous engageons à respecter nos engagements en termes d'utilisation des fonds, de délais et de rapports.

Coopération et Dialogue Constructif: Nous maintenons une relation de coopération et un dialogue constructif avec les entités publiques, en étant ouverts aux retours et en collaborant pour améliorer l'efficacité des programmes financés.

3.6 Normes Déontologiques vis-à-vis de l'Environnement

L'ONG LIFE reconnaît la responsabilité fondamentale de protéger l'environnement et de promouvoir la durabilité dans toutes ses actions et initiatives. En conformité avec cet engagement, les normes déontologiques suivantes ont été établies:

Préservation et protection: Agir en tant que gardien responsable de l'environnement, en mettant en œuvre des pratiques qui minimisent les dommages et favorisent la régénération.

Conservation des Ressources: Utiliser de manière efficace et responsable les ressources naturelles, en évitant le gaspillage et en encourageant le recyclage et la réutilisation.

Émissions et Pollution: Réduire et contrôler les émissions et la pollution, en respectant ou dépassant les normes environnementales applicables.

Gestion des Déchets: Mettre en place des systèmes de gestion des déchets qui minimisent l'impact sur l'environnement, notamment en favorisant le tri et le traitement approprié des déchets.

Éducation et Sensibilisation: Promouvoir l'éducation et la sensibilisation environnementales au sein de la communauté et parmi les parties prenantes.

Partenariats: Collaborer avec d'autres organisations, gouvernements, et communautés pour atteindre des objectifs environnementaux communs.

Recherche et Développement: Encourager la recherche et le développement de technologies et de méthodes qui améliorent la durabilité environnementale.

Amélioration Continue: Mettre en place un processus d'évaluation et de révision régulières des performances environnementales, en cherchant constamment des opportunités d'amélioration.

Rapport sur l'Impact Environnemental: Communiquer ouvertement et honnêtement sur les impacts environnementaux, les progrès réalisés, et les défis rencontrés.

Conformité: Assurer la conformité avec toutes les lois et réglementations environnementales applicables, et répondre rapidement et de manière responsable à tout manquement constaté.

3.7 Normes Déontologiques vis-à-vis des Ambassadeurs de l'ONG et des Personnalités Publiques

Représentation Authentique: Nos ambassadeurs et personnalités publiques sont choisis en fonction de leur engagement envers notre mission et nos valeurs. Ils doivent représenter notre ONG de manière authentique et véridique.

Sécurité et Bien-être : Nous nous engageons à assurer la sécurité, la santé et le bien-être de nos ambassadeurs lorsqu'ils participent à des missions ou représentent l'ONG dans le cadre de leurs fonctions.

Financement Équitable des Missions : Nous nous engageons à financer les missions et déplacements de nos ambassadeurs selon les mêmes conditions et critères que les membres permanents de notre organisation, garantissant ainsi un traitement équitable.

Transparence et Communication Ouverte : Nous nous engageons à maintenir une communication ouverte et transparente avec nos ambassadeurs, en les tenant informés de nos activités, stratégies, et décisions qui pourraient les affecter.

Respect de l'Autonomie et de l'Indépendance : Nous nous engageons à respecter l'autonomie et l'indépendance de nos ambassadeurs, en leur permettant d'exprimer librement leurs opinions et convictions, tout en respectant l'éthique et les valeurs de l'ONG.

Soutien et Encouragement : Nous nous engageons à soutenir et encourager nos ambassadeurs dans leurs efforts pour promouvoir et défendre les causes que nous soutenons, en leur fournissant les ressources et l'assistance nécessaires.

Responsabilité Mutuelle et Collaboration : Nous nous engageons à travailler en étroite collaboration avec nos ambassadeurs, en établissant des relations basées sur la confiance, la responsabilité mutuelle et le respect des engagements pris.

Reconnaissance et Valorisation : Nous nous engageons à reconnaître et valoriser les contributions et les réalisations de nos ambassadeurs, en célébrant leurs succès et en les intégrant pleinement dans la communauté de notre organisation.

3.8 Normes Déontologiques vis-à-vis des Partenaires Opérationnels sur le Terrain

Sélection Rigoureuse: Nous choisissons nos partenaires opérationnels sur le terrain en fonction de critères clairs et transparents qui tiennent compte de leur capacité, de leur intégrité et de leur engagement envers les valeurs et objectifs partagés avec notre ONG.

Collaboration et Respect Mutuel: Nous valorisons la collaboration et travaillons avec nos partenaires opérationnels dans un esprit de respect mutuel. Nous reconnaissons leur expertise locale et leur rôle essentiel dans la mise en œuvre de nos programmes sur le terrain.

Co-construction des Projets: Nous privilégions une approche de co-construction avec nos partenaires opérationnels, impliquant une collaboration active dans la conception, la planification et la mise en œuvre des projets. Cette démarche assure que les projets répondent aux besoins locaux et utilisent efficacement l'expertise et les ressources des partenaires.

Renforcement des Capacités: Nous sommes engagés dans le renforcement des capacités de nos partenaires opérationnels en leur fournissant un soutien, des formations et des ressources. Cela inclut des initiatives qui améliorent leur gestion, leur gouvernance et leur capacité d'impact.

Confier des Projets à l'Échelle des Capacités de Réalisation: Nous veillons à confier des projets qui sont proportionnés aux capacités de nos partenaires opérationnels. Cela permet de garantir que les projets sont réalisables et que les partenaires peuvent les mener à bien avec efficacité et dans les délais.

Réactivité et Adaptabilité: Nous valorisons la capacité de nos partenaires opérationnels à être réactifs et à s'adapter aux circonstances changeantes sur le terrain, tout en maintenant un engagement envers nos objectifs communs.

Résolution des Conflits: En cas de divergences ou de conflits avec nos partenaires opérationnels, nous cherchons des solutions par le dialogue et la médiation, en vue d'une résolution constructive et équitable.

3.9. Normes Déontologiques vis-à-vis du Personnel, Prestataires et Volontaires

L'ONG LIFE est déterminée à créer et maintenir un environnement de travail qui respecte et valorise tous les membres de son équipe, qu'il s'agisse de personnel, de prestataires ou de volontaires. Les normes suivantes établissent un cadre pour garantir une conduite éthique dans toutes les interactions et relations

professionnelles au sein de l'organisation :

Équité : S'engager à traiter toutes les personnes avec justice et impartialité et à veiller à ce qu'elles aient un accès équitable à nos programmes et services.

Inclusion : S'engager à créer un environnement où toutes les personnes se sentent valorisées, respectées et capables de réaliser leur plein potentiel.

Non-discrimination : Ne tolérer aucune forme de discrimination ou d'exclusion sur la base des caractéristiques personnelles ou du statut d'une personne.

Respect de la Diversité: Valoriser et respecter la diversité en termes de genre, d'âge, de culture, de religion, et de capacités.

Communication Ouverte: Favoriser une communication ouverte et honnête, en encourageant le partage d'informations et d'opinions.

Collaboration et Esprit d'Équipe: Travailler en collaboration et promouvoir un esprit d'équipe positif, en reconnaissant et valorisant les contributions individuelles et collectives.

Valorisation des expertises et des savoirs: Reconnaître, célébrer et valoriser les expertises, compétences, et savoirs uniques de chaque collaborateur au sein de LIFE.

Bien-être au Travail: Promouvoir le bien-être physique et mental des employés, prestataires, et volontaires, en offrant un environnement de travail sûr et sain.

Formation et Sensibilisation: Fournir des formations et des ressources nécessaires pour assurer la sécurité et le bien-être de tous.

Ces normes incarnent l'engagement de LIFE à créer une culture de respect, d'intégrité, de collaboration et de responsabilité. Elles reflètent la mission de l'organisation de promouvoir une éthique solide dans tous les aspects de son travail, en mettant l'accent sur le bien-être et le développement de son personnel, prestataires, et volontaires.

3.10 Normes Déontologiques vis-à-vis des Gouvernements et

Autorités Régulatrices

L'ONG LIFE reconnaît l'importance d'une collaboration efficace et éthique avec les gouvernements et les autorités régulatrices. Les relations avec ces entités sont guidées par des principes et des normes déontologiques qui soulignent l'engagement, l'intégrité et la responsabilité. Les normes suivantes sont appliquées dans toutes les interactions avec les gouvernements et les autorités régulatrices:

Respect des Lois: Life et ses parties prenantes doivent se conformer pleinement aux lois et réglementations locales, nationales, et internationales applicables.
Responsabilité Juridique: Assurer la responsabilité et la transparence dans toutes les activités et opérations, y compris le respect des obligations fiscales, environnementales et sociales.

Prévention de la Corruption: Adopter des mesures préventives pour éliminer toute forme de corruption ou de pratique illégale dans les interactions avec les entités gouvernementales.

Lutte contre le Terrorisme et le Blanchiment d'Argent: LIFE s'engage à mettre en œuvre des politiques et des procédures strictes pour prévenir et combattre le terrorisme et le blanchiment d'argent, conformément aux lois et réglementations internationales. Cette engagement comprend la diligence raisonnable, le suivi et le signalement de toute activité suspecte.

Collaboration Positive: Life doit s'engager de manière constructive avec les gouvernements et les autorités régulatrices, en cherchant à influencer positivement les politiques et les réglementations en faveur de ses objectifs.

Dialogue Ouvert: Promouvoir un dialogue ouvert et honnête, basé sur le respect mutuel et l'objectif commun de promouvoir le développement durable et l'efficacité.

Participation aux Initiatives Publiques: Participer activement aux initiatives publiques et aux consultations qui alignent avec la mission et les valeurs de l'ONG LIFE.

Indépendance Politique: Life doit maintenir une position non-partisane et

indépendante dans ses interactions avec les gouvernements et les autorités politiques.

Neutralité et Objectivité: Agir avec neutralité et objectivité, en évitant toute affiliation ou alignement avec des partis politiques ou des agendas politiques spécifiques.

4. Mise en œuvre des Principes Éthiques

LIFE reconnaît que l'adoption de principes éthiques doit être accompagnée par des mécanismes de mise en œuvre efficaces. Pour cela, Life a mis en place les structures suivantes:

- **Formation et Sensibilisation:** Life s'engage à fournir une formation régulière à son personnel et aux bénévoles sur les questions d'éthique et de conformité. Cela comprend des formations sur les droits de l'homme, la protection de l'environnement et la gestion responsable des ressources.
- **Lignes Directrices et Procédures:** L'ONG développe des lignes directrices et des procédures détaillées qui soutiennent la mise en œuvre des principes énoncés dans cette charte.

4.1 Responsabilités

- **Responsabilité de la Direction:** La direction de Life doit montrer l'exemple en adhérant aux principes éthiques de l'ONG et en assurant que ces principes sont intégrés dans les opérations quotidiennes.
- **Responsabilité des Employés et Bénévoles:** Tous les employés et bénévoles de Life sont tenus de se conformer aux principes éthiques et aux politiques de l'ONG. Ils doivent également signaler toute violation potentielle de ces principes à la direction.
- **Responsabilité envers les Partenaires et Populations soutenues:** Les gestionnaires de projet et les membres de l'équipe sur le terrain ont la responsabilité particulière de s'assurer que les partenaires et les

populations soutenues sont traités avec respect et dignité, et que leurs droits sont protégés.

4.2 Mécanismes de Signalement

- **Canal de Signalement:** Life a mis en place une adresse email de signalement permettant au personnel, aux bénévoles, aux partenaires, et aux bénéficiaires de signaler toute préoccupation ou violation des principes éthiques : ***alert_lign@life-ong.org*** .
- **Protection des Lanceurs d'Alerte:** Life s'engage à protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de rétribution ou de représailles.
- **Enquêtes et Actions Correctives:** Le comité d'éthique est chargé de mener des enquêtes en cas de signalement et de recommander des actions correctives.

4.3 Mécanismes de Responsabilisation et de Contrôle

La confiance de nos donateurs, des populations soutenues, de nos partenaires et du grand public est essentielle à notre mission. Pour maintenir cette confiance, nous nous engageons à opérer avec le plus haut niveau de responsabilité et de transparence.

1. Responsabilités Claires : Nous définissons et communiquons clairement les responsabilités de chaque membre de notre organisation, du personnel aux bénévoles, en passant par les membres du conseil d'administration et les partenaires opérationnels.

2. Formation et Sensibilisation : Nous nous engageons à fournir des formations et à sensibiliser nos membres sur les pratiques éthiques et responsables, et nous attendons de chacun qu'il respecte ces normes dans toutes ses actions.

3. Reporting Transparent : Nous nous engageons à maintenir un haut niveau de transparence à travers des rapports réguliers sur nos activités, nos finances et l'impact de nos programmes.

4. Audits : Nous conduisons des audits internes et externes réguliers pour assurer

une gestion financière et opérationnelle responsable et pour identifier les domaines d'amélioration.

5. Mécanisme de Plaintes et de Retour d'Information : Nous encourageons les retours d'information et maintenons un mécanisme ouvert pour traiter les plaintes, afin d'assurer que toutes les préoccupations sont entendues et traitées de manière appropriée.

6. Révision des Politiques : Nous révisons régulièrement nos politiques et procédures pour garantir qu'elles sont à jour, pertinentes et alignées sur nos valeurs et notre mission.

7. Conséquences pour Non-Conformité : Nous avons mis en place des sanctions appropriées pour toute non-conformité avec nos normes éthiques, y compris des mesures disciplinaires pour ceux qui violent notre charte éthique.

8. Suivi et Évaluation : Nous utilisons des mécanismes de suivi et d'évaluation pour évaluer l'efficacité de nos programmes et améliorer continuellement nos pratiques.

4.5 Suivi de la mise en œuvre de la Charte Éthique

Le suivi régulier de la mise en œuvre de la Charte Éthique est essentiel pour assurer son efficacité. À cet effet, Life prend les mesures suivantes:

- **Évaluations Internes**: L'équipe de direction devront réaliser des évaluations internes pour mesurer l'efficacité de la Charte et de son impact sur les activités de Life.
- **Évaluations Externes**: Des experts indépendants pourraient être sollicités pour réaliser des évaluations externes de la Charte.
- **Retour d'Information**: Life encouragera le retour d'information de la part des employés, des bénévoles, des partenaires et des bénéficiaires sur les aspects de la Charte Éthique.
- **Plans d'Amélioration**: Sur la base des résultats des évaluations internes et externes, ainsi que des retours d'information, des plans d'amélioration seront élaborés et mis en œuvre pour renforcer l'efficacité de la Charte.

4.6 Processus de Révision

Life comprend l'importance de garder sa charte éthique à jour et en phase avec l'évolution des attentes et des meilleures pratiques en matière d'éthique et de gouvernance. Par conséquent, la charte fera l'objet d'une révision périodique.

- **Fréquence de Révision:** La charte éthique sera révisée tous les deux ans, ou plus fréquemment si nécessaire, pour répondre à des changements significatifs dans le secteur ou l'environnement opérationnel de Life.
- **Comité de Révision:** Un comité composé de membres de la direction, des employés, et, le cas échéant, des parties prenantes externes, sera chargé de la révision de la charte.
- **Consultation des Parties Prenantes:** Dans le cadre du processus de révision, Life sollicitera les commentaires et suggestions des parties prenantes internes et externes afin de s'assurer que la charte reflète les attentes de la communauté et les meilleures pratiques.

5. Conclusion

Life s'engage à promouvoir l'éthique, l'intégrité et la responsabilité dans toutes ses actions et relations. Cette charte éthique est un témoignage de notre dévouement à servir nos bénéficiaires et parties prenantes avec le plus haut niveau d'intégrité. Nous appelons tous les membres de Life à respecter et à mettre en œuvre ces principes dans leur travail quotidien.

Approuvé par le Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2023

Signé par :

Tarek El Kahodi

Président



Brahim Ajjedig

Trésorier

